
AOP, un retard français ?

CUISINE DE BISTRO

AOP, un retard français ? (janvier 2011)

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) n'implique pas automatiquement l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), sigle européen protecteur dans les règles du commerce international. Ainsi, l'AOC Maine-Anjou a mis six ans pour décrocher l'enregistrement en AOP. ([lire](#))

Pour les produits agroalimentaires, la France, semble un peu à la traîne en termes de dossiers même si le président de l'INAO, Michel Prugue, lors de la présentation de ses vœux pour 2011, a parlé «d'année fertile» à propos de 2010 grâce aux 10 nouvelles IGP (Saucisse de Morteau ou Mogette de Vendée par exemple) enregistrées et aux 3 nouvelles AOP (Maine Anjou, Olive de Nîmes et Farine de châtaigne corse). La France a une vingtaine de dossiers à l'examen, 13 en publication et 170 enregistrés. Elle est derrière l'Italie qui a plus de 55 dossiers en attente à la Commission, 31 en publication pour opposition et 203 enregistrés.

Après être longtemps passée pour le chantre de la pasteurisation accusée de vouloir tuer nos fromages au lait cru, la Commission de Bruxelles se fait désormais plus royaliste que le roi. Et parfois avec bon sens. Ainsi pour un symbole comme le camembert au lait cru, elle demande que les vaches soient de race normande dans un délai de cinq ans. Trop court répondant les professionnels qui partent sur une proportion de 50% de normandes dans le troupeau d'ici 2020. Le dossier fait l'objet d'allers-retours entre Paris et Bruxelles. Reste à savoir si les éleveurs normands obtiendront gain de cause. Rien n'est moins sûr. ([lire](#))

L'INAO au centre du dispositif en France, recueille les satisfecit des uns, pour ses dossiers bien verrouillés et les critiques des autres pour sa lourdeur administrative et ses faiblesses à se faire entendre

des professionnels qui pensent parfois plus rendement que qualité et origine. Le plus délicat est devant nous avec le secteur viticole AOC et IGP. ([Lire la suite sur les vins et notamment l'envolée des IGP de cépages](#)).

AOP, un retard français ?

Trois questions au directeur de l'INAO, Jean-Louis Buër



Le grand public a pu croire que l'enregistrement d'une AOC française en AOP européenne n'était qu'une formalité ? Visiblement ça n'a plus l'air d'être le cas ?

«Pour les produits agroalimentaires et laitiers, l'enregistrement n'est pas acquis. Il y a une phase de discussion avec la Commission. Durant le temps de préparer une appellation, l'appréciation propre de la Commission peut changer. La Maine-Anjou ça a pris du temps (6 ans NDLR), c'est pareil dans le secteur de la viande. Car la position de la Commission n'est pas totalement fixée notamment sur les zones de production à l'intérieur de l'aire d'appellation mais aussi pour les zones de transformation.

En France, on a une tradition d'avoir à l'intérieur de l'aire d'appellation, des zones de production et des zones de transformation. Et la commission nous demande d'avoir une zone unique avec des critères objectifs pour individualiser la zone de production. Parfois la Commission peut donner le sentiment que ses critères sont plus durs que les nôtres. Il faut



© Paris-Bistro Editions - Sarl de Presse 2008-2010
Reproduction interdite - Tous droits réservés.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer et apprécier avec modération.